

DEPARTEMENT DES FORETS

PROJET GCP/RAF/398/GER

LES PERSPECTIVES DE LA CERTIFICATION DES PRODUITS FORESTIERS NON LIGNEUX EN AFRIQUE CENTRALE



PROGRAMME DES PRODUITS FORESTIERS NON LIGNEUX

PROJET GCP/RAF/398/GER

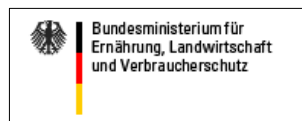
**RENFORCEMENT DE LA SECURITE ALIMENTAIRE EN AFRIQUE CENTRALE
A TRAVERS LA GESTION ET L'UTILISATION DURABLE DES
PRODUITS FORESTIERS NON LIGNEUX**

**LES PERSPECTIVES DE LA CERTIFICATION DES
PRODUITS FORESTIERS NON LIGNEUX
EN AFRIQUE CENTRALE**

Par
Dr Marie Mbolu¹

Avec l'assistance de
M Armand Asseng Ze¹

Sous la supervision de
Sven Walter²



Avec l'appui financier du
Ministère Fédéral d'Allemagne pour l'Alimentation, l'Agriculture et
la Protection des Consommateurs

Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
Décembre 2006

¹ Consultant, FAO

² Conseiller Technique, Projet « Renforcement de la sécurité alimentaire en Afrique Centrale à travers la gestion durable des produits forestiers non ligneux », FAO, Yaoundé, Cameroun

Ce rapport fait partie d'une série de documents de travail du Programme des produits forestiers non ligneux et du Projet GCP/RAF/398/GER sur la gestion et l'utilisation durable des produits forestiers non ligneux en Afrique Centrale. L'objectif de ces documents de travail est de fournir des informations sur les activités et programmes en cours ainsi que de stimuler les débats sur les thématiques y afférents.

Ce document a été réalisé avec l'aide financière du Ministère Fédéral d'Allemagne pour l'Alimentation, l'Agriculture et la Protection des Consommateurs. Le contenu de ce document relève de la seule responsabilité de la FAO et ne peut en aucun cas être considéré comme reflétant la position du Ministère d'Alimentation, d'Agriculture et la Protection des Consommateurs.

Les appellations employées dans cette publication et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) aucune prise de position quant au statut juridique des pays, territoires, villes ou zones, ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites.

Le document exprime les opinions de l'auteur et ne reflète pas nécessairement celles de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO).

Pour recevoir des copies de ce document, veuillez contacter :

Sven Walter
Conseiller Technique, FAO
Projet « Renforcement de la sécurité
alimentaire en Afrique Centrale à travers la
gestion et l'utilisation durable des produits
forestiers non ligneux »
c/o Représentation de la FAO au Cameroun
BP 281, Yaoundé, Cameroun
Email : Sven.Walter@fao.org

Non-wood News
Division des Produits Forestiers
Via delle Terme di Caracalla
00100 Rome
Italie
Email : non-wood-news@fao.org

Ce document est disponible sur le site Web du Programme des produits forestiers non ligneux : www.fao.org/forestry/site/6366/fr.

Tous les commentaires ou remarques sont les bienvenus.

AVANT-PROPOS

La reconnaissance du rôle des produits forestiers non ligneux (PFNL) dans la sécurité alimentaire a fortement augmenté ces dernières décennies. En Afrique Centrale, la consommation et le commerce des PFNL tels que les plantes comestibles, les plantes médicinales et le gibier contribuent à la sécurité alimentaire de la population. Cependant, les gestionnaires des forêts n'accordent pas encore suffisamment d'intérêt au potentiel alimentaire des PFNL.

En Afrique Centrale, la gestion durable des PFNL est une priorité politique définie dans le Plan de Convergence de la Commission des Forêts d'Afrique Centrale (COMIFAC). Dans ce contexte, la FAO donne un appui technique au Secrétariat Exécutif et aux pays membres de la COMIFAC, notamment le Gabon, le Cameroun, la Guinée Equatoriale, la République Centrafricaine, la République du Congo et la République Démocratique du Congo, à travers le Projet GCP/RAF/398/GER « Renforcement de la sécurité alimentaire en Afrique Centrale à travers la gestion et l'utilisation durable des produits forestiers non ligneux (PFNL) ».

L'objectif global de ce Projet, financé par le Gouvernement d'Allemagne, est d'améliorer la sécurité alimentaire en Afrique Centrale à travers l'utilisation durable des aliments forestiers et des arbres hors forêt. Ses objectifs immédiats sont i) le renforcement de la prise de conscience et la connaissance du rôle des PFNL pour la sécurité alimentaire ; et ii) l'établissement des bases pour une meilleure intégration systématique d'informations sur les aliments forestiers dans les programmes et politiques pertinents.

Ce document est réalisé dans le cadre du Projet GCP/RAF/398/GER et en collaboration avec le Programme « Promotion et développement des PFNL » de la FAO afin d'analyser les perspectives de la certification des PFNL en Afrique Centrale. Il analyse les différents systèmes de certification et discute leurs potentialités et contraintes.

Nous espérons que cette publication constituera une référence utile pour toutes les personnes chargées de la conservation des forêts et des questions de sécurité alimentaire en Afrique Centrale.

Wulf Killmann
Directeur
Division des industries et des produits forestiers

SOMMAIRE

AVANT-PROPOS	iv
SOMMAIRE	vi
INDEXE DES TALBEAUX	viii
ABREVIATIONS	ix
REMERCIEMENTS	x
RESUME	xi
1. CONTEXTE	14
2. ETAT DES LIEUX DE LA CERTIFICATION DES PFNL DANS LES PAYS MEMBRES DE LA COMIFAC	15
2.1 Programmes de certifications applicables aux PFNL	15
2.2 Etat des lieux de la certification des PFNL	16
3. POTENTIALITES ET CONTRAINTES MAJEURES RELATIVES A LA CERTIFICATION DES PFNL EN AFRIQUE CENTRALE	16
4. PFNL ELIGIBLES A LA CERTIFICATION SUR LA BASE DES CRITERES DE SELECTION BIEN DEFINIS ET DECRITS	17
4.1 Critères de sélection d'un PFNL pour la certification	17
4.1.1 Accès aux marchés internationaux.....	17
4.1.2 Commercialisation et valeur ajoutée.....	17
4.1.3 Collecte organisée dans une filière bien structurée	18
4.1.4 Maîtrise de la production	18
4.1.5 Haute Valeur de Conservation.....	18
4.2 PFNL éligibles à la certification.....	19
5. POTENTIALITES ET CONTRAINTES SPECIFIQUES A LA CERTIFICATION DES PFNL IDENTIFIES	19
5.1 Potentialités	19
5.1.1 Feuilles de Gnetum spp. et de Marantacées	20

5.1.2 Ecorces diverses : <i>Annickia clorantha</i> , <i>Garcinia cola</i> , <i>Prunus africana</i> et <i>Pausinystalia yohimbe</i>	20
5.1.3 Fruits, graines, amandes et épices divers : <i>Irvingia gabonensis</i> et <i>Ricinodendron heudelotii</i>	20
5.1.4 Encens, résines et exsudats divers (<i>Canarium schweinfurthii</i>) et gomme arabique	20
5.1.5 L'huile des amandes : <i>Allanblackia</i> spp, <i>Baillonella toxisperma</i> et <i>Vittelaria paradoxa</i>	20
5.1.6 Perroquets, escargots et autres mollusques (par exemple ceux des mangroves)	21
5.2 Contraintes	21
5.2.1 Non maîtrise du potentiel disponible	21
5.2.2 Manque de connaissances sur les cycles de production des différents produits	21
5.2.3 Définition des types et normes de certification	21
5.2.4 Marchés « verts » de PFNL	22
6. CERTIFICATION DES PFNL ET AUTRES INSTRUMENTS POLITIQUES ET INSTITUTIONNELS INFLUENÇANT LE COMMERCE DES PFNL EN AFRIQUE CENTRALE	22
6.1 Développement tardif de la certification forestière en Afrique Centrale	22
6.2 Instruments politiques et cadres institutionnels influençant le commerce des produits forestiers en Afrique Centrale	23
6.3 Objectif 2000 de l'OIBT, OAB et PFNL	23
7. PERSPECTIVES DE LA CERTIFICATION DES PFNL EN AFRIQUE CENTRALE	26
8. CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS	27
9. BIOGRAPHIE	28

INDEXE DES TALBEAUX

Tableau 1. Etat des lieux de la certification de la gestion forestière en Afrique Centrale en juin 2006	17
Tableau 2. Principes, critères et indicateurs OAB/OIBT de gestion durable des forêts africaines naturelles relatifs aux PFNL	24
Tableau 3. Prise en compte des PFNL dans les PCI de gestion forestière du FSC adaptés au contexte camerounais par Eurocertifor- BVQI	25

ABREVIATIONS

AFLEG	African Forest Law Enforcement and Governance
BBCF	Bimbia and Bonadikombo Community Forest
CARPE	Central Africa Regional Programme for Environment
CEB	Compagnie Equatoriale des Bois
CEFDHAC	Conférence des Ecosystèmes des Forêts Denses et Humides d'Afrique Centrale
CITES	Convention on International Trade of Endangered Species
COMIFAC	Commission des Forêts de l'Afrique Centrale
COPAL	Coopérative des Paysans de la Lékié
FAO	Food and Agriculture Organization of the United Nations
FC	Forêts Communautaires et Forêts Communales
FHVC	Forêts à Haute Valeur de Conservation
FLEGT	Forest Law Enforcement Governance and Trade
FOP	Division des Produits Forestiers de la FAO
FSC	Forest Stewardship Council
GEF	Global Environmental Facility
HVC	Haute Valeur de Conservation
IEI	Indonesian Ecolabelling Institute
IFOAM	International Federation of Organic Agriculture Movements
MEFEFEPN	Ministère de l'Economie Forestière, des Eaux, de la Pêche, chargé de l'Environnement et de la Protection de la Nature
OAB	Organisation Africaine de bois
OIBT	Organisation Internationale des Bois Tropicaux
OIT	Organisation Internationale du Travail
ONG	Organisation Non Gouvernementale
PAF	Plan d'Aménagement Forestier
PCI	Principe, Critère et Indicateur
PAFC	Pan Africain Forest Certification
PEF	Périmètre d'Exploitation Forestière
PFA	Permis Forestiers Associés
PFNL	Produits Forestiers Non Ligneux
PSFE	Programme Sectoriel Forêts et Environnement
UFA	Unités Forestières d'Aménagement
UICN	Union Mondiale pour la Nature
WWF	Fond Mondial pour la Nature

REMERCIEMENTS

Les recherches pour la rédaction de la présente note de discussion ont été financées par la Coopération allemande dans le cadre de la mise en œuvre du projet GCP/RAF/398/GER « Renforcement de la sécurité alimentaire en Afrique Centrale à travers la gestion et l'utilisation durable des produits forestiers non ligneux » du Programme Régulier de l'Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (FAO) « *Promotion et développement des produits forestiers non ligneux* ».

RESUME

Sous la supervision générale et opérationnelle du Représentant National de la FAO au Cameroun, la supervision générale et technique de la Division des Produits Forestiers (FOP) et la supervision directe du Conseiller Technique du Projet GCP/RAF/398/GER, une étude a été menée sur les perspectives de la certification des Produits Forestiers Non Ligneux (PFNL) en Afrique Centrale en général et dans les pays membres de la Commission des Forêts de l'Afrique Centrale (COMIFAC) en particulier. Elle avait pour objectifs :

- de documenter et d'analyser l'état des lieux de la certification des PFNL dans les pays membres de la COMIFAC ;
- d'identifier les potentialités et les contraintes majeures relatives à la certification des PFNL en Afrique Centrale ;
- d'identifier les PFNL potentiellement favorable à la certification sur la base de critères de sélection bien définis et décrits ;
- d'analyser les potentialités et les contraintes spécifiques relatives à la certification des PFNL identifiés ;
- de discuter le potentiel et les contraintes liés à la certification des PFNL dans le contexte des autres instruments politiques influençant le commerce des PFNL en Afrique Centrale.

Sur la base d'une revue bibliographique et des discussions avec les différentes parties prenantes, l'étude a révélé des points importants relatifs à la certification des PFNL en Afrique en général, et dans les pays membres de la COMIFAC en particulier.

En ce qui concerne l'état des lieux en Afrique Centrale, on n'a pas encore de PFNL certifié. Cet état des choses est du à un certain nombre de problèmes qui représentent déjà autant de contraintes à la certification des PFNL en Afrique Centrale. Ces contraintes sont entre autres :

- En Afrique Centrale, les PFNL sont souvent récoltés/collectés pour la subsistance, exception faite de quelques produits tels que les écorces de *Annickia chlorantha*, *Gracnia cola*, *Prunus africana*, *Pausinystalia yohimbe*, les feuilles de *Gnetum spp.*, de Marantacées (*Thaumatococcus daniellii*), les amandes de *Ricinodendron heudelotii* et *Irvingia gabonensis* chez les végétaux et les perroquets (*Psittacus erithacus*) chez les animaux.
- Dans la plupart des pays sinon tous, le bois a toujours été considéré comme produit forestier principal pendant que les PFNL ont été longtemps désignés comme produits secondaires. A ce titre, le commerce des PFNL se fait régulièrement dans le secteur informel avec une envergure souvent locale et nationale et dans quelques cas, elle est régionale et internationale.

Pour ces raisons et bien d'autres, la certification des PFNL devient alors problématique. En effet, la certification, procédure par laquelle une tierce partie donne une assurance/label commercial écrit attestant qu'un produit, un processus ou un service est conforme à des normes spécifiques sur la base d'un audit conduit suivant des procédures agréées, suppose l'évaluation d'une gestion et par conséquent des coûts pour la mise en place du système de ladite gestion et pour son évaluation. Elle suppose aussi et surtout que le produit possède une certaine/grande valeur commerciale pour pouvoir couvrir les coûts de gestion et dégager des bénéfices. A ce titre, la certification des PFNL dont la production se fait sans véritable système de gestion et dont la commercialisation est généralement informelle et pour la subsistance, devient pratiquement difficile à mettre en oeuvre pour ne pas dire sans objet pour l'Afrique Centrale.

Toutefois, lorsqu'on considère qu'un PFNL fait partie intégrante d'un écosystème qui est la forêt, on peut alors envisager une alternative pour la certification des PFNL en Afrique Centrale : on certifie la gestion de la forêt où le PFNL est récolté puis la traçabilité de ce dernier pour vérifier que toutes les étapes de sa production et de sa transformation respectent des normes élaborées suivant des procédures agréées. Cette approche représente une potentialité importante, on pourrait même dire la plus importante, dans le processus de certification des PFNL en Afrique Centrale. On pourrait alors encourager la certification des Unités de Gestion : Unités Forestières d'Aménagement (UFA), Permis Forestiers Associés (PAF), Périmètres d'Exploitation Forestière (PEF), Unité Forestières d'Exploitation (UFE), Forêts Communautaires et Forêts Communales (FC). Le gestionnaire de la forêt supporte les coûts de gestion pendant que l'exploitant des PFNL supporte les coûts liés à l'évaluation de la traçabilité de ses produits.

Une autre opportunité pour la certification des PFNL en Afrique Centrale est le développement de plus en plus croissant d'outils politiques et cadres institutionnels de promotion de gestion forestière durable dans cette région. Les outils politiques sont entre autres: les nouveaux codes forestiers déjà élaborés ou en cours d'élaboration dans tous les pays, le processus African Forest Law Enforcement and Governance (AFLEG) en cours, le Forest Law Enforcement Governance and Trade (FLEGT) en cours d'adaptation dans chacun des pays de la sous-région, l'objectif 2000 de l'Organisation Internationale des Bois Tropicaux (OIBT) dont les aspects clés sont l'élaboration des PAF ainsi que des Principes, Critères et Indicateurs (PCI) OAB/OIBT régionaux actuellement en cours d'adaptation au contexte national de chaque pays. En Afrique Centrale, les forêts et les ressources forestières appartenant à l'Etat, la volonté politique est indispensable à la réussite de tout processus. Quant aux cadres institutionnels, on peut citer: l' Organisation Africaine de bois (OAB), l'OIBT, la COMIFAC, la Conférence des Ecosystèmes des Forêts Denses et Humides d'Afrique Centrale (CEFDHAC), le Programme Sectoriel Forêts et Environnement (PSFE) spécifique au Cameroun et particulièrement l'établissement d'un bureau Régional Forest Stewardship Council (FSC) pour l'Afrique et le développement du Pan Africain Forest Certification (PAFC) au Gabon. Tous ces outils et cadres institutionnels représentent une base, un environnement favorable à la mise en œuvre de la certification en Afrique Centrale.

Enfin, l'étude a défini des critères d'éligibilité des PFNL à la certification. Ainsi, les PFNL possèdent un potentiel de certification lorsqu'ils:

- ont accès à un marché international avec une demande significative ;
- sont l'objet d'une commercialisation importante avec une valeur ajoutée ;
- font l'objet d'une collecte organisée dans une filière bien structurée ;
- ont un cycle de production bien connu et maîtrisé pour une meilleure planification des récoltes et une bonne satisfaction de la demande. Cet aspect suppose une production régulière avec une périodicité bien connue ;
- ont une haute valeur pour la conservation (hvc).

Un certain nombre de PFNL peut satisfaire les exigences ci-dessus énumérées. Il s'agit, chez les végétaux :

- des feuilles de *Gnetum* spp. et de Marantacées ;
- des écorces diverses comme celles de *Annickia clorantha*, *Garcinia cola*, *Prunus africana* et *Pausinystalia yohimbe* ;
- des fruits, graines et amandes divers entre autres ceux de *Irvingia gabonensis* et *Ricinodendron heudelotii*;

- des encens, résines et exsudats divers comme l'encens de *Canarium schweinfurthii* et la gomme arabique ;
- de l'huile des amandes à l'exemple de huile des amandes de *Allanblackia* spp, *Baillonella toxisperma* et *Vittelaria paradoxa*.

Chez les animaux, ce sont les perroquets (*Psittacus erithacus*), les escargots et autres mollusques ainsi que les trophées de nombreuses espèces telles que l'éléphant, le bongo, l'éland de derby et le buffle qui sont particulièrement convoités dans les marchés des pays développés.

1. CONTEXTE

« Le sirop d'érable, les champignons shitake et le buis de sapin ne sont que quelques exemples des produits du marché en pleine expansion que constituent les produits forestiers non ligneux (PFNL). Et il peut être possible pour de plus en plus de canadiens en milieu rural de vivre de ce type de produits». Cette citation est de Luc Duschesne lors du dernier congrès forestier mondial qui s'est tenu au Canada en 2003 (Duschesne, 2003). La situation qui, selon Duschesne (2003) peut être possible pour des canadiens, l'est effective en Afrique en général et dans les pays membres de la COMIFAC en particulier.

L'Afrique regorge de grandes potentialités en matière de PFNL. Dans cette région du monde, en milieu rural comme en zone urbaine, les populations vivent de ces produits pour se nourrir, se soigner et se construire des habitations, comme sources de revenus, de loisirs... En effet, au milieu des années 90 jusqu'à nos jours, de nombreuses études ont démontré que l'africain en milieu rural et en zone urbaine dépend des PFNL pour sa subsistance et ses besoins financiers. Les PFNL contribuent à l'équilibre et à la sécurité alimentaire des populations.

Le commerce des PFNL est une source substantielle de revenus pour les ménages en zone rurale et offre de plus en plus des opportunités d'emplois pour les populations des zones urbaines. La collecte et le commerce des PFNL sont souvent l'œuvre des femmes, des enfants, bref des couches sociales les plus démunies. A ce titre, les PFNL contribuent pour une part non négligeable à la réduction de la pauvreté. (Aubé, 1996 ; Ousseynou et al. 1997 ; Bissike, 1998 ; Dethier, 1998 ; Zeh, 1998 ; Mbolo, 1999 et 2002 ; Tchatat et al., 2000 ; Sunderland et al., 2000 ; Tieguhong et al., 2004).

Avec la demande de plus en plus croissante des marchés extérieurs (Europe, Amérique et même Asie), certains PFNL de la sous-région font déjà l'objet d'un commerce international intense. Il s'agit entre autres :

- des feuilles de *Gnetum* spp. dont l'exportation annuelle vers la France et la Belgique dépasse les 100 tonnes pour une valeur marchande de plus de \$EU 3.07 millions dans les marchés français et belges (Tabuna, 2000). Le Nigeria seul importe annuellement plus de 3 600 tonnes de ce légume feuille du Cameroun (Mbolo, 2002) ;
- les feuilles de certaines Marantacées en l'occurrence *Thaumatococcus daniellii* dont les feuilles, qui servent à emballer l'« atjieke » un mets ivoirien, font l'objet d'un commerce international en Afrique de l'ouest ;
- les écorces de *Prunus africana* et *Pausinystalia johimbe*. En 1999, le commerce des écorces de ces deux espèces a rapporté environ \$EU1.3 million au Cameroun (Carpe, 2001) ;
- les amandes d'*Irvingia* spp. sont exportés du Cameroun vers le Gabon, la Guinée Equatoriale, le Nigeria, la République Centrafricaine, le Royaume-Uni, les USA et l'Europe en général (Ngono and Ndoye, 2004 ; Sunderland, 1998 ; Lesly and Brown, 2001) ;
- de 1981 à 1993, 43 132 perroquets gris d'Afrique (*Psittacus erithacus*), ont été exportés de 15 pays africains dont le Cameroun (Mulliken, 1995).

Ces quelques données montrent l'importance de plus en plus croissante du commerce sous-régional et international des PFNL. Cette croissance du commerce des PFNL pose le problème de durabilité du potentiel, surtout lorsqu'on ne possède aucune donnée sur le potentiel disponible. En fait, l'exploitation de la plupart des PFNL n'est pas toujours durable. Les méthodes de récolte n'assurent pas toujours la durabilité du produit. A titre d'exemples : des tiges entières de *Gnetum* spp. sont simplement arrachées ; l'arbre est souvent abattu ou son tronc totalement écorché lors de la collecte d'écorces ; tous les fruits sont généralement récoltés par les récolteurs sans soucis pour la régénération naturelle. Le gaspillage est

courant lors de l'exploitation de ces produits : le produit non vendu est simplement jeté (Mbolo, 1999 et 2002).

Outre la gestion durable, le commerce des PFNL ne profite pas aux producteurs. Les produits sont souvent vendus à l'état brut, rarement transformés. Ceci est un cas général dans le commerce international des PFNL. Au Nord-Ouest Pacifique, de grandes quantités de PFNL sont mises sur le marché mondial comme simples matières premières et non pas comme des produits à valeur ajoutée qui seraient plus profitables pour leur région d'origine (Schlosser & Blattner, 1994).

La certification, procédure par laquelle une tierce partie donne une assurance/label commercial écrit attestant qu'un produit, un processus ou un service est conforme à des normes spécifiques sur la base d'un audit conduit suivant des procédures agréées (Bass et al., 2001), peut contribuer à une gestion durable des PFNL en Afrique Centrale (Vantomme & Walter, 2002). Dans les pages qui suivent, la certification des PFNL dans les pays membres de la COMIFAC sera abordée en insistant sur les aspects suivants :

- L'analyse et la documentation d'un état des lieux de la certification des PFNL dans les pays membres de la COMIFAC.
- L'identification des PFNL éligibles à la certification sur la base de critères de sélection bien définis et décrits.
- L'analyse des potentialités et contraintes spécifiques à la certification des PFNL identifiés.
- La discussion sur le potentiel et les contraintes liés à la certification des PFNL dans le contexte des autres instruments politiques influençant le commerce de ces produits en Afrique Centrale.
- Une conclusion sur les perspectives de la certification des PFNL en Afrique Centrale.

2. ETAT DES LIEUX DE LA CERTIFICATION DES PFNL DANS LES PAYS MEMBRES DE LA COMIFAC

2.1 Programmes de certifications applicables aux PFNL

Selon la FAO (2001), cinq approches différentes peuvent être appliquées à la certification des PFNL :

- La certification de l'origine : elle garantit qu'un produit donné provient d'une certaine région ou d'un terroir, sans pour autant répondre à une norme de qualité encore moins de gestion.
- La certification organique : Elle met la priorité sur le respect des techniques de l'agriculture biologique, comme l'interdiction des engrais synthétiques et des pesticides. Des PFNL récoltés et semi-domestiqués comme des pigeons, des champignons et des herbes peuvent être considérés comme des produits organiques (FAO, 2001).
- La certification de qualité: Elle assure que des standards de production et de transformation ont été considérés. Ces standards définissent le produit ainsi que les processus de transformation (FAO, 2001).
- La certification sociale : cette démarche vise à documenter certains des aspects sociaux de la production, pour garantir, par exemple, que la main d'œuvre a été employée dans des conditions acceptables ou que les avantages sont répartis de façon équitable à tous les agents de la chaîne de production.

- La certification de la gestion forestière : processus d'inspection des forêts ou des terres boisées dans le but de voir si elles sont gérées dans les conditions requises par un ensemble de standards (FSC, 1998; Bass et *al.*, 2001; Meidinger et *al.*, 2003; FERN, 2004). Pour le FSC, la certification de la gestion forestière garantit une gestion économiquement viable, environnementalement appropriée et socialement équitable d'une forêt (FSC, op. cit.).

Aux types de certification identifiées par la FAO (2001), s'ajoute la certification de la traçabilité du produit : elle garantit le suivi de la gestion du produit, de la forêt au produit final.

2.2 Etat des lieux de la certification des PFNL

La certification des PFNL a été analysée en 2002 par une étude couvrant l'Amérique Latine, l'Est des Etats-Unis, la Région méditerranéenne, l'Afrique et l'Asie (Shanley et *al.*, 2002). Les auteurs affirment que, compte tenu de leur diversité, leur complexité sociale et économique, la certification des PFNL par rapport aux bois d'oeuvre est difficile. Elle est limitée aux produits ayant accès aux marchés internationaux (marchés occidentaux). Pour quelques producteurs locaux, la certification peut leur permettre de vendre facilement leurs produits et d'avoir accès aux nouveaux marchés. Ils concluent sur le constat d'une augmentation de plus en plus croissante de la demande des produits certifiés dans le monde ainsi que le problème que pose le suivi de la chaîne de traçabilité des PFNL. Plusieurs demandes de produits certifiés proviennent de l'Europe de l'Est et des Etats-Unis.

Le foyer de la certification des PFNL se situent en Amérique du Nord et Latine : Brésil, Bolivie, Mexique, USA (Shanley et *al.*, 2002 ; Vantomme & Walter, 2002). Dans cette région du monde, particulièrement en Amérique latine, la gomme chicle (*Manilkara zapota*) fut le tout premier PFNL à être certifié et labellisé par le système FSC au Mexique. A la gomme chicle, se sont ajoutés trois PFNL alimentaires certifiés par le FSC : *Acer saccharum* aux Etats-Unis, *Bertholletia excelsa* au Brésil, Bolivie et Pérou et *Euterpe oleracea* au Brésil.

En Afrique, on a jusqu'à ce jour assisté à la certification sociale de *Vitellaria paradoxa* au Ghana, la certification organique de *Harpagophytum sp.* en Namibie et la certification FSC de gestion forestière durable et de traçabilité des sculptures de bois au Kenya (Walter, 2003 ; FSC, 2002 ; Mbolo, 2006).

3. POTENTIALITES ET CONTRAINTES MAJEURES RELATIVES A LA CERTIFICATION DES PFNL EN AFRIQUE CENTRALE

En Afrique Centrale, à ce jour, il n'y a pas encore eu d'initiatives en matière de certification des PFNL. La certification telle qu'elle est appliquée dans cette région aujourd'hui concerne surtout la gestion forestière, mais elle reste embryonnaire en comparaison avec d'autres régions (tableau 1). En juin 2006, six Unités Forestières d'Aménagement sont certifiées pour une superficie totale de 1 783 083 ha.

Tableau 1. Etat des lieux de la certification de la gestion forestière en Afrique Centrale en juin 2006

N°	Opérateurs	Superficie (ha)	Année	Système	Pays
1	CEB Thanry	580 490	2001 2004	Keurhout ISO 14001	Gabon
2	Leroy	576 642	2002 2003	FSC* ISO 14001	Gabon
3	Rougier (Haut Abanga)	287 951	2001 2004	Keurhout ISO 14001	Gabon
4	CIB (Kabo)	296 000	2005	FSC	Congo
5	WIJMA	41 965	2006	FSC	Cameroun
Total		1 783 083			

Source: MINEFEPPN-Gabon (2006) ; Mbolo (2006),* Le certificat FSC délivré à Leroy a été attaqué par Greenpeace et retiré l'année même de son attribution.

4. PFNL ELIGIBLES A LA CERTIFICATION SUR LA BASE DES CRITERES DE SELECTION BIEN DEFINIS ET DECRITS

4.1 Critères de sélection d'un PFNL pour la certification

Certaines conditions doivent être réunies pour qu'un PFNL puisse faire l'objet d'une certification organique, sociale, biologique, de gestion forestière ou de traçabilité du produit. Ces conditions ou critères de sélection/d'éligibilité d'un PFNL à la certification peuvent être : l'accès à un marché international, une commercialisation importante avec une valeur ajoutée, une collecte organisée, un cycle de production bien connu, une haute valeur pour la conservation.

4.1.1 Accès aux marchés internationaux

L'accès à un marché international est un critère très important pour la certification des PFNL. A l'origine, la certification est un instrument de marché. Elle permet au producteur de prouver la bonne qualité de son système de gestion, d'un processus, ou d'un produit à son public client/consommateur. A cette époque où la commercialisation des produits et services dérivés des savoirs traditionnels suscite de plus en plus d'intérêt en raison de l'attrait commercial des produits biodégradables et d'autres changements intervenus dans les comportements du consommateur des pays développés et en développement, l'accès des PFNL aux marchés internationaux, surtout les marchés sensibles dits « verts », doit être l'un des critères de sélection pour le proposer à la certification. En outre, la demande des marchés consommateurs doit être significative pour permettre de dégager les coûts liés à la gestion et à la certification des PFNL.

4.1.2 Commercialisation et valeur ajoutée

Les PFNL à certifier doivent être l'objet d'une commercialisation importante avec une valeur ajoutée. Au Canada, l'industrie des PFNL s'est avérée profitable pour la conservation de la biodiversité, le développement socio-économique et la survie culturelle, tant pour les collectivités autochtones que pour celles des immigrants. Cependant, malgré de remarquables incursions ayant contribué à son développement, l'industrie des PFNL demeure perçue par certains comme un moyen d'assurer sa subsistance qui n'a que peu ou pas de rapport avec les enjeux d'envergure mondiale. On devrait avoir pour but de passer de

la récolte de subsistance à la sécurité sur le plan économique en produisant des revenus de façon continue (Duchesne, 2003). La commercialisation des PFNL telle qu'elle se déroule actuellement en Afrique Centrale profite surtout aux grandes firmes des pays développés. L'Afrique exporte des produits bruts sans valeur ajoutée. En 1998, l'exportation des écorces de *Prunus africana* vers l'Europe et l'Amérique du Nord a rapporté \$EU 700.000 au Cameroun et \$EU 200 millions aux industries pharmaceutiques de ces pays, qui elles produisent des comprimés à base de l'extrait des mêmes écorces (Lesley & Brown, 2001). La valeur ajoutée du commerce d'un PFNL assure une bonne viabilité et rentabilité économique du produit permettant ainsi de réduire les coûts liés à la certification.

4.1.3 Collecte organisée dans une filière bien structurée

L'un des problèmes qui se posent à la gestion et la commercialisation des PFNL en Afrique Centrale est leur caractère informel (Mbolo, 2002). Dans le secteur informel, les filières sont mal organisées, la collecte est hasardeuse et souvent ponctuelle. Les filières sont désorganisées et mal structurées. On récolte et on vend pour satisfaire un besoin ponctuel. Pour les besoins de la certification, il faut toujours satisfaire la demande du marché. Pour cela la collecte doit être bien planifiée et organisée et la filière bien structurée pour un bon suivi de la traçabilité du produit. Au Cameroun, le commerce des feuilles de *Gnetum spp.*, qui se fait pourtant dans l'informelle, est un exemple concret d'une collecte de PFNL bien organisée dans une filière bien structurée (Mbolo, 2002).

4.1.4 Maîtrise de la production

L'industrialisation qui ajoute une valeur à la commercialisation des PFNL exige que l'approvisionnement soit soutenu pour qu'il n'y ait pas de ruptures de stocks. La certification, elle, exige que le marché soit constamment ravitaillé. Pour cela, un PFNL candidat à la certification doit être bien connu et maîtrisé dans tous les aspects de son écologie : potentiel disponible, rythmes de production, régénération. Ces données sont indispensables pour une meilleure planification des récoltes et une bonne satisfaction de la demande. Cet aspect suppose une production régulière avec une périodicité bien connue. Pour les PFNL fruits et graines, par exemple, les périodes et quantités de fructifications doivent être maîtrisées pour une bonne planification des périodes de ravitaillement.

4.1.5 Haute Valeur de Conservation

Le concept « Haute Valeur de Conservation (HVC) » a été développé par le FSC, dès 1996, dans le cadre de la certification forestière (Principe 9). Les « Hautes Valeurs de Conservation » englobent les valeurs sociales et environnementales qui sont d'une signification hors pair ou d'une importance capitale. Ces valeurs sont, par exemple, une concentration d'espèces protégées, la protection d'un cours d'eau qui constitue la seule source d'approvisionnement en eau de la communauté locale, un site ayant une signification religieuse spéciale.

A l'origine, les HCV ne concernaient que les forêts, d'où la dénomination courante de « forêts à haute valeur de conservation » (FHVC). De telles forêts sont des espaces forestiers dans lesquels existent des Hautes Valeurs de Conservation ou des forêts indispensables à la maintenance de ces valeurs. Selon les valeurs identifiées, une FHVC pourrait faire partie d'une unité de gestion forestière. C'est le cas, par exemple, d'un lieu funéraire sacré à l'intérieur d'une UFA, d'une forêt communautaire ou communale, d'un PEF, ou d'un PFA. Une FHVC peut aussi représenter une unité de gestion forestière toute entière, c'est le cas lorsqu'une unité héberge des espèces menacées, rares, endémiques ou faiblement distribuées dans toute une zone (FSC, 2005).

Ces dernières années, la notion de FHVC est revenue au concept plus large de HVC. Les Hautes Valeurs de Conservation sont devenues une préoccupation prioritaire auprès de tous les organismes impliqués dans le commerce des ressources forestières. L'OIBT, l'Union Mondiale pour la Nature (UICN), le Fond Mondial pour la Nature (WWF) et l'OAB en ont fait des axes majeurs dans leurs plans d'action. Les marchés vont, par conséquent, demander de plus en plus des HCV certifiés.

Il est actuellement convenu que la définition des HVC doit venir des pays et des communautés locales elles-mêmes. Désormais, les pays et les communautés locales doivent indiquer ce qui représente une HVC pour eux. Une étude menée par le FSC et Proforest, dans le cadre de la mise en oeuvre du projet « Evaluation des Hautes Valeurs de Conservation dans les Forêts Communautaires » financé par le Global Environmental Facility (GEF), vient confirmer le bien fondé d'une telle approche dans le contexte camerounais. Les HVC dépendent de chaque communauté : dans les deux sites pilotes du projet que sont Bimbia Bonadikomba Community Forest (BBCF, Sud-ouest Cameroun) et Coopérative des Paysans de la Lekie (Copal, Centre Cameroun), les HVC ne sont pas toujours les mêmes : pour les communautés de BBCF, l'écotourisme est une HVC alors qu'à Copal, les tombeaux et anciens sites d'habitation des ancêtres ont une très grande signification pour les communautés qui les conservent jalousement. Chez les deux communautés, les PFNL représentent aussi des HVC.

Les principales espèces animales, qui sont dans la plupart des cas inscrites dans les listes CITES et dont les trophées sont particulièrement exploités à travers les activités de chasse sportive peuvent être certifiées comme des HVC.

4.2 PFNL éligibles à la certification

L'application des critères de sélection ci-dessus décrits permet de proposer les PFNL suivants à la certification :

- Les feuilles de *Gnetum* spp. et de Marantacees ;
- Les écorces diverses comme celles d'*Annickia clorantha*, de *Garcinia cola*, de *Prunus africana* et de *Pausinystalia yohimbe* ;
- Les fruits, graines et amandes divers entre autres ceux d'*Irvingia gabonensis* et de *Ricinodendron heudelotii*;
- Les encens, résines et exsudats divers comme l'encens de *Canarium schweinfurthii* et de la gomme arabique ;
- L'huile des amandes à l'exemple de huile des amandes d'*Allanblackia* spp, de *Baillonella toxisperma* et de *Vittelaria paradoxa* ;
- Des perroquets (*Psittacus erithacus*), des escargots et autres mollusques ;
- Les trophées de nombreuses espèces animales.

5. POTENTIALITES ET CONTRAINTES SPECIFIQUES A LA CERTIFICATION DES PFNL IDENTIFIES

5.1 Potentialités

Pour les peuples de l'Afrique Centrale, beaucoup de PFNL, du fait qu'ils contribuent à leur subsistance et peuvent leur apporter des revenus, représentent des HVC. Les résultats obtenus par la composante camerounaise du projet GEF sont d'une importance capitale parce qu'ils présentent les HVC comme potentialité pour la certification des PFNL en Afrique Centrale. Les autres potentialités sont spécifiques à chaque produit.

5.1.1 Feuilles de *Gnetum spp.* et de *Marantacées*

L'une des potentialités, sinon la plus importante, liée à la certification des feuilles de *Gnetum spp.* et de *Marantacées* est l'existence des marchés internationaux demandeurs et consommateurs. Le *Gnetum* est vendu dans les marchés européens, américains (Tabuna, 2000 ; Mbolo, 2002) et déjà asiatiques. Les feuilles de *Marantacées* plus particulièrement celles d'« Atjiéké » sont exportées de la Côte d'Ivoire vers tous les marchés de l'Afrique de l'Ouest et les marchés européens. Tous ces marchés représentent un grand potentiel pour le commerce des PFNL en provenance de l'Afrique Centrale.

5.1.2 Ecorces diverses : *Annickia clorantha*, *Garcinia cola*, *Prunus africana* et *Pausinystalia yohimbe*

La plupart des écorces commercialisées dans les marchés internationaux sont utilisées en médecine traditionnelle et pharmacopée pour le traitement de plusieurs maladies. A titre d'exemple, l'extrait de l'écorce de *P. africana* est mondialement reconnu dans le traitement du cancer de la prostate, celle des écorces de *P. johimbe* est reconnue pour ses effets aphrodisiaques, celle des écorces d'*A. chlorantha* pour le traitement de l'Hépatite. A cause de ces propriétés médicinales les écorces sont utilisées par l'industrie pharmaceutique. L'industrie pharmaceutique représente par conséquent une potentialité importante pour la certification des écorces.

5.1.3 Fruits, graines, amandes et épices divers : *Irvingia gabonensis* et *Ricinodendron heudelotii*

Les PFNL fruits, graines et amandes représentent des épices et liants pour la préparation de plusieurs mets traditionnels. Parce qu'ils proviennent de forêts naturelles, ils sont considérés comme des produits biologiques. Dans le contexte actuel de la globalisation, on observe un brassage de plus en plus grandissant de cultures qui fait que les peuples se découvrent dans ces dernières. Ce brassage de cultures et de mœurs augmente la demande de PFNL épices et liants de mets traditionnels dans les marchés internationaux, offrant ainsi une potentialité au commerce et à la certification de tels produits.

5.1.4 Encens, résines et exsudats divers (*Canarium schweinfurthii*) et gomme arabique

L'existence de marchés représente aussi la potentialité la plus importante pour la certification des encens et exsudats divers. Les encens sont utilisés par les églises et les groupes ésotériques de plus en plus florissants dans le monde de nos jours. Ils sont aussi utilisés par l'industrie pharmaceutique pour la fabrication des huiles essentielles. La gomme arabique possède un grand marché consommateur. Elle est utilisée dans l'industrie automobile, alimentaire et pharmaceutique.

5.1.5 L'huile des amandes : *Allanblackia spp.*, *Baillonella toxisperma* et *Vittelaria paradoxa*.

Les industries pharmaceutiques, cosmétiques et alimentaires utilisent les huiles extraites des amandes des espèces forestières d'Afrique Centrale et représentent une potentialité importante pour la viabilité économique de la gestion des populations d'arbres de ces espèces. A titre d'exemple, l'huile d'*Allanblackia spp.* est utilisée par le Laboratoire Suisse Unilevel pour la fabrication de la mayonnaise.

5.1.6 Perroquets, escargots et autres mollusques (par exemple ceux des mangroves)

Les perroquets sont très prisés dans les pays développés comme animaux de compagnie, ce qui garantit la durabilité du marché pour leur commerce. Les escargots et autres mollusques sont consommés dans de nombreux pays développés garantissant ainsi leur écoulement vers les marchés internationaux. Une autre potentialité pour les mollusques est le développement de plus en plus grandissant de l'héliciculture en zone rurale.

5.2 Contraintes

Aussi bien pour les feuilles, les écorces, les fruits, les graines, les amandes, les encens, les exsudats et les huiles, perroquets, les escargots et autres mollusques, les contraintes à la certification des PFNL sont pratiquement les mêmes. Il s'agit de la non maîtrise du potentiel disponible, du manque de connaissances sur les cycles de production des différents PFNL, de la définition des types et normes de certification et du nombre encore limité des marchés « verts » de PFNL.

5.2.1 Non maîtrise du potentiel disponible.

Dans tous les pays d'Afrique Centrale, à ce jour, très peu de programmes d'inventaire se sont intéressés aux PFNL. Par conséquent on ne sait pas ce qui existe pour pouvoir planifier, les récoltes, les collectes et la commercialisation. Aucune connaissance n'existe sur l'état des lieux des populations d'espèces productrices de PFNL. La certification suppose une certaine planification de la production pour pouvoir répondre à la demande du marché. On certifie la qualité d'un système de gestion, d'un produit ou d'un processus. Or la bonne gestion suppose une bonne planification. La question suivante reste encore sans réponse : qu'est-ce qui existe effectivement comme population de telle ou telle espèce de PFNL ? La réponse à cette question pour chacun des PFNL suscités est déjà un grand pas vers la certification de ces produits.

5.2.2 Manque de connaissances sur les cycles de production des différents produits

La maîtrise du cycle de production d'un PFNL est essentielle pour assurer un ravitaillement soutenu des marchés. L'industrie pharmaceutique, cosmétique ou alimentaire a besoin de connaître la période de production ainsi que les quantités à produire pour pouvoir planifier sa propre production de produits finis. De même, l'acheteur de la matière première veut s'assurer de la période de disponibilité de la ressource pour planifier le ravitaillement de sa clientèle.

5.2.3 Définition des types et normes de certification

Le premier problème que pose la certification d'un PFNL concerné est le choix du type de certification : organique, biologique, social, de gestion forestière ou de traçabilité. Ce choix dépendra du marché mais aussi du produit lui-même. Une fois le type certification choisi, se pose alors celui de la norme. La norme/le référentiel de certification des PFNL a toujours été l'épineux : comment développer des normes adaptées à une certification des PFNL moins coûteuse et qui soit à la portée des petits exploitants de ces produits ?

Pour répondre à cette question, depuis 1996, le FSC, un organisme ayant développé des normes de certification de la gestion forestière mondialement reconnues, travaille sur son draft du principe 11 relatif à la certification des PFNL. Ce document n'a jamais été validé pour trois raisons évidentes :

- La certification des PFNL se fait le plus souvent, au cas par cas par les organismes de certification.
- La certification de la gestion forestière certifie déjà tous les produits issus de la forêt certifiée, y compris (dans une certaine mesure) les PFNL.

- Enfin, les PFNL sont souvent certifiés par l'agriculture, la certification organique, le commerce équitable et rarement par les normes de la certification de la gestion forestières (M. Karman, com. pers.).

Ils existent quelques rares normes de certification spécifiques aux PFNL, c'est le cas des normes de certification des cœurs de palmier, des noix de brésil et du rotin (M. Karman, com. pers ; Brown et al., 2002. ; Vantomme et Walter, 2002 ; Bay, 2003). Par la suite d'autres organismes ont aussi essayé de développer des normes pour la certification des PFNL : International Federation of Organic Agriculture Movements (IFOAM, § 4.8, § 9.5), EC Regulation 2092/91, Soil Association, SmartWood et Rainforest Alliance et Indonesian Ecolabelling Institute (IEI). En 2002, Smartwood a même développé un modèle de certification des résines (gomme arabique), des graines, des fruits, des racines et des feuilles. Ce modèle s'est avéré onéreux pour les gestionnaires des petites concessions forestières et de faible intensité d'aménagement (Molnar et al., 2003). En Indonésie, IEI a développé un processus de certification du rotin. Au Vietnam un groupe de travail a développé le principe 11 du FSC, en insistant sur des critères spécifiques pour la certification du rotin (Bay, 2003)

5.2.4 Marchés « verts » de PFNL

Une dernière contrainte, et pas la moindre, est le nombre limité des marchés qui demandent les PFNL certifiés (Bay, 2003). Ce nombre limité de marchés dits « verts » est déjà une contrainte pour le bois certifié.

6. CERTIFICATION DES PFNL ET AUTRES INSTRUMENTS POLITIQUES ET INSTITUTIONNELS INFLUENÇANT LE COMMERCE DES PFNL EN AFRIQUE CENTRALE

6.1 Développement tardif de la certification forestière en Afrique Centrale

Développée en 1996 par le FSC, la certification n'apparaît en Afrique Centrale qu'en 2001 à travers le système Keurhout et seulement en 2005 par le FSC (tableau 1). Plusieurs raisons peuvent être évoquées quant à cette réaction assez tardive des pays d'Afrique Centrale à la certification :

- La publicité négative sur la certification et les institutions responsables. La certification fut longtemps perçue comme un processus visant le boycott des bois africains dans les marchés internationaux. Cette certification en tant que processus et les institutions qui en sont responsables, surtout le FSC, étaient souvent et reste dans une certaine mesure, perçues comme dominées par l'influence des Organisations Non Gouvernementales (ONG) environnementalistes (e.g. WWF, Greenpeace, Amis de la Terre).
- Le public a toujours été mal informé, voire désinformé sur la certification. Jusqu'à très récemment, la certification n'avait jamais été présentée comme un outil de promotion de la gestion durable des forêts africaines.
- Le plus souvent, les organismes de certification, en majorité en provenance des pays développés, ignorent les conditions écologiques, économiques, sociales et politiques, qui caractérisent la gestion forestière en Afrique.
- Les coûts élevés et la lourde bureaucratie liée au processus certification. Ces coûts sont liés en grande partie au manque d'infrastructures routières et à l'absence d'organisme de certification africains.

6.2 Instruments politiques et cadres institutionnels influençant le commerce des produits forestiers en Afrique Centrale

Malgré ce tableau bien sombre, le développement de plus en plus croissant d'outils politiques et cadres institutionnels de promotion de gestion forestière durable est une opportunité à saisir pour la certification en Afrique Centrale. Les outils politiques sont entre autres : les nouveaux codes forestiers déjà élaborés ou en cours d'élaboration dans tous les pays, le processus AFLEG en cours, le FLEGT en cours d'adaptation dans chacun des pays de la sous-région, l'objectif 2000 de l'OIBT dont les aspects clés sont l'élaboration des Plans d'Aménagement Forestiers (PAF) ainsi que des PCI OAB/OIBT régionaux actuellement en cours d'adaptation au contexte national de chaque pays. Quant aux cadres institutionnels, on peut citer : l'OAB, l'OIBT, la COMIFAC, la CEFDHAC, le PSFE spécifique au Cameroun et particulièrement l'établissement d'un bureau Régional FSC pour l'Afrique et le développement du PAFC au Gabon. Tous ces outils et cadres institutionnels font la promotion de la gestion durable des forêts et des ressources forestières d'Afrique Centrale. A ce sujet, tous les codes forestiers déjà élaborés (Cameroun, Gabon, République du Congo, République Démocratique du Congo) ou en cours d'élaboration en Afrique Centrale développent des provisions pour la gestion durable des PFNL.

6.3 Objectif 2000 de l'OIBT, OAB et PFNL

L'objectif 2000 de l'OIBT stipule qu'en l'an 2000, les forêts de tous les pays membres de l'OIBT seront sous aménagement. Pour atteindre cet objectif, l'OIBT a entrepris depuis 1999 un programme d'adaptation de ses Normes (Critère et Indicateurs) aux réalités régionales et locales de ses pays membres. L'un des résultats de ce programme est la publication en 2003, en étroite collaboration avec l'OAB, du Manuel de *Principes Critères et Indicateurs (PCI) OAB/OIBT de gestion durable des forêts naturelles d'Afrique*. Dans un projet conjoint, l'OAB et l'OIBT s'emploient à développer des ensembles nationaux de PCI OAB/OIBT de gestion durable des forêts naturelles. A ce jour le Cameroun, le Gabon, la République du Congo, le Ghana et la Côte d'Ivoire disposent déjà d'un ensemble de PCI nationaux OAB/OIBT. Dans le cadre du même projet, un manuel d'audit est élaboré pour la mise en œuvre des PCI OAB/OIBT de gestion durable des forêts naturelles d'Afrique, applicables au niveau de l'Unité de Gestion Forestière.

Box 1. L'impact potentiel de la certification des PFNL

La certification peut contribuer de façon significative à une gestion forestière durable c'est-à-dire économiquement viable, socialement équitable et écologiquement acceptable des PFNL :

- *Gestion économiquement viable* : les PFNL sont mieux valorisés avec une valeur ajoutée certaine et accèdent des marchés formels et certains.
- *Gestion socialement équitable* : les filières PFNL sont formalisées et bien structurées, dans le respect des lois et réglementations en vigueur pour le profit de toutes les couches sociales impliquées dans leur gestion.
- *Gestion écologiquement acceptable* : les modes d'exploitation et gestion des PFNL ne compromettent pas les multiples fonctions écologiques de la forêt.

Vus sous cet angle, les PCI OAB/OIBT constituent déjà une bonne base de discussion sur la mise en œuvre de la certification – qu'elle soit organique, biologique, sociale, de gestion forestière ou de traçabilité – des PFNL en Afrique Centrale. En effet, aussi bien dans le manuel de PCI OAB/OIBT que celui d'audit, les PFNL sont pris en compte dans le Principe 1 qui s'applique au niveau national et dans les Principes 2, 3 et 4 qui s'appliquent au niveau de l'Unité de Gestion Forestière (tableau 2). Les P&C du FSC adaptés au contexte camerounais par Eurocertifor-BVQI, organisme de certification accrédité par le FSC, prennent aussi en

compte la gestion des PFNL dans les unités de gestion forestière (tableau 3). Il est important de noter que ce dernier référentiel s'inspire beaucoup des PCI AOB/OIBT pour le développement des indicateurs et sous-indicateurs.

Tableau 2. Principes, critères et indicateurs OAB/OIBT de gestion durable des forêts africaines naturelles relatifs aux PFNL

Principe 1	L'utilisation durable de la forêt et le maintien de ses multiples fonctions font l'objet d'une haute priorité politique.	
Critère 1.5	L'Administration met en œuvre des mesures efficaces pour assurer le contrôle et l'évaluation de la mise en œuvre de sa politique forestière, du point de vue de la production, de la conservation des écosystèmes et des bénéfices sociaux.	
Indicateur 1.5.1	L'Etat dispose d'un système d'informations fiable, adéquat et à jour sur le secteur forestier qui lui permet d'actualiser ses plans d'actions et d'ajuster les moyens qu'il y consacre.	
	Sous-indicateur 1.5.1.4	Les PFNL utilisés ainsi que leurs usages sont identifiés
	Sous-indicateur 1.5.1.5	Les connaissances nécessaires à une utilisation durable des PFNL sont disponibles.
Principe 2	L'unité de gestion forestière (UFA), quelle que soit sa vocation, est gérée durablement en vue de la fourniture de biens et services.	
Critère 2.5	Au sein de l'unité de gestion, l'exploitation des produits forestiers non ligneux se fait sur une base durable, en concertation avec les principales parties prenantes.	
Indicateur 2.5.1	Les PFNL utilisés ainsi que leurs usages sont identifiés.	
	Sous-indicateur 2.5.1.1	Les PFNL exploités à des fins (potentiellement) commerciales et le type de production associée sont identifiés.
	Sous-indicateur 2.5.1.2	La liste des PFNL uniquement prélevés pour l'autosatisfaction des besoins des populations est élaborée par le gestionnaire et disponible.
Indicateur 2.5.2	Les connaissances nécessaires à une utilisation durable des PFNL sont disponibles.	
	Sous-indicateur 2.5.2.1	La distribution et la densité des espèces prélevées sont connues.
	Sous-indicateur 2.5.2.2	La phénologie et la productivité des espèces prélevées sont connues.
Indicateur 2.5.3	L'exploitation des PFNL est rationnelle.	
	Sous-indicateur 2.5.3.1	Les résultats des études menées au niveau national sur les méthodes de récolte durable des PFNL sont disponibles au niveau du gestionnaire.
	Sous-indicateur 2.5.3.2	L'individu n'est pas abusivement détruit ou endommagé lors de la récolte.
	Sous-indicateur 2.5.3.3	Il existe des procédures de suivi et d'évaluation de l'impact de la récolte.
	Sous-indicateur 2.5.3.4	La récolte des PFNL est gérée en fonction des résultats de suivi.
	Sous-indicateur 2.5.3.5	Des campagnes de sensibilisation sont organisées par le gestionnaire pour une meilleure valorisation des PFNL.
	Sous-indicateur 2.5.3.6	Des efforts de domestication des PFNL sont entrepris.
Principe 3	Les principales fonctions écologiques de la forêt sont maintenues.	
Critère 3.4	La capacité de régénération naturelle de la forêt est assurée	
Indicateur 3.4.2	Les conditions de la régénération naturelle sont réunies et les processus de cette régénération se poursuivent.	
	Sous-indicateur 3.4.2.3	Le prélèvement des produits forestiers (fruits, amandes, écorces, bois de service et plantes ornementales) épargne une partie des semenciers et des fruits.

Principe 4	Selon l'importance et l'intensité de ses opérations forestières, le gestionnaire de l'unité forestière doit contribuer à l'amélioration du bien-être économique et social des travailleurs présents sur l'unité de gestion et des populations locales.	
Indicateur 4.4.1	Des mesures préventives sont prises par le concessionnaire pour minimiser les risques professionnels liés aux activités forestières	
	<i>Sous-indicateur 4.4.1.1</i>	<i>Les conditions de travail sont conformes aux règles du code du travail et/ou prescriptions de l'OIT.</i>
	<i>Sous-indicateur 4.4.1.2</i>	<i>Il existe un règlement intérieur, des notes de service largement diffusées qui rappellent aux employés le respect des normes de sécurité.</i>
	<i>Sous-indicateur 4.4.1.3</i>	<i>Des équipements de sécurité adaptés sont distribués et utilisés par les employés aux différents postes de travail.</i>
	<i>Sous-indicateur 4.4.1.4</i>	<i>Les employés passent régulièrement des visites médicales en conformité avec la réglementation en vigueur.</i>
Indicateur 4.4.2	L'état sanitaire des employés et de leurs ayant droits est amélioré	
	<i>Sous-indicateur 4.4.2.1</i>	<i>Des mesures d'hygiène et de salubrité publique (eau potable, latrines, ordures ménagères...) sont prises par le gestionnaire forestier.</i>
	<i>Sous-indicateur 4.4.2.2</i>	<i>Lorsque les conditions l'exigent (taille de la population résidante, éloignement et accessibilité de la base vie etc.), le gestionnaire prend des dispositions sanitaires adaptées, pour ses employés résidant en permanence sur l'unité de gestion forestière.</i>
	<i>Sous-indicateur 4.4.2.3</i>	<i>L'approvisionnement des structures sanitaires en médicaments est assuré</i>

Source: OIBT (2003)

Tableau 3. Prise en compte des PFNL dans les PCI de gestion forestière du FSC adaptés au contexte camerounais par Eurocertifor- BVQI

Principe 5 : Bénéfices de la forêt	
Les opérations de gestion forestière doivent encourager l'utilisation efficace des multiples produits et services de la forêt pour en garantir la viabilité économique ainsi qu'une large variété de prestations environnementales et sociales.	
Critère 5.2	Les opérations de gestion forestière et de marketing devraient encourager l'utilisation optimale et la transformation locale de l'ensemble des produits de la forêt.
Indicateur 5.2.1	La transformation locales des produits forestiers et PFNL est favorisée (statistiques sur la contribution de l'entité à l'économie locale).
Critère 5.3	Les opérations de gestion forestière devraient minimiser les déchets dus à l'extraction et à la transformation sur site, ainsi qu'éviter les dommages causés aux autres ressources de la forêt.
Critère 5.4	Les opérations de gestion forestière devraient tendre à renforcer et à diversifier l'économie locale en évitant de dépendre d'un seul produit.
Indicateur 5.4.1	La forêt est aménagée pour plusieurs produits et services (produits ligneux et PFNL).
Indicateur 5.4.2	Les entreprises locales sont encouragées à utiliser les PFNL.
Critère 5.6	Les taux de prélèvement des produits forestiers ne doivent pas excéder les niveaux permettant un maintien durable de ces prélèvements.

Source: Eurocertifor-BVQI (2005)

7. PERSPECTIVES DE LA CERTIFICATION DES PFNL EN AFRIQUE CENTRALE

La certification d'origine qui garantit qu'un produit donné provient d'une certaine région ou d'un terroir, sans pour autant répondre à une norme de qualité encore moins de gestion ne se pose pas de question sur les conditions de productions du produit. En Afrique Centrale, elle ne sera pas d'une grande utilité pour la gestion durable des forêts. Les PFNL sont généralement récoltés par les couches sociales les plus démunies.

Le certificat organique ne résout que le problème de redistribution des revenus issus de la gestion des PFNL. De même, il n'apporte que peu de concours à la résolution des problèmes environnementaux que peut causer l'exploitation des PFNL dans le milieu forestier. Les PFNL sont récoltés dans des forêts naturelles et leur production ne fait pas appel à l'utilisation d'engrais ou de pesticides. A ce titre, ils sont généralement considérés comme des produits organiques par définition. Le problème qui se pose à la gestion des PFNL en Afrique Centrale n'est pas leur production biologique ou non. La certification organique n'aborde qu'un aspect de la durabilité de la gestion du produit : l'aspect environnemental, en partie d'ailleurs. Elle ne garantit pas la viabilité économique et l'équité sociale de la gestion des PFNL. Ce type de certification serait plus adapté aux escargots et autres mollusques en y incluant toutefois quelques critères de récolte durable.

La certification de qualité peut assurer ou faciliter l'accès aux marchés à travers la garantie des standards de qualité des produits bien définis comme la composition chimique ou l'identification de l'espèce exploitée. Ces standards sont importants pour des PFNL tels que les gommés, les résines ou les plantes médicinales.

La certification sociale qui garantit que la main d'œuvre a été employée dans des conditions acceptables ou que les avantages sont répartis de façon équitable à tous les agents de la chaîne de production, aborde le problème des travailleurs forestiers. Elle ne tient pas compte du droit des communautés locales, aspects importants dans la gestion des massifs forestiers africains où l'on rencontre toujours des communautés riveraines. Certes, il existe actuellement certains mécanismes applicables aux PFNL par des populations autochtones ou par des coopératives locales, et qui garantissent que le produit de vente revient aux producteurs, toutefois, la certification à vocation sociale, tout comme les deux précédentes ne garantit pas la durabilité de l'exploitation, puis de la gestion du PFNL. Elle n'insiste que sur les aspects sociaux laissant de côté la gestion environnementale et la rentabilité économique de cette gestion. Elle serait la plus appropriée pour les perroquets afin de s'assurer que les bénéfices tirés du commerce de ces oiseaux parviennent effectivement aux captureurs.

Dans la certification de la gestion forestière, l'ensemble des standards agréés prend en compte les aspects économique, social et environnemental de la gestion forestière durable. A ce titre, la certification de la gestion forestière s'avère donc être la plus appropriée pour les PFNL en Afrique Centrale, parce qu'elle répond mieux aux préoccupations de toutes les parties prenantes à la gestion durable des forêts. Dans les standards de certification de bonne gestion forestière :

- Les Etats, propriétaires des forêts, voient leurs lois et réglementations respectées, appliquées sur le terrain et le contrôle assuré par une tierce partie, puis ils gagnent du crédit au niveau international pour leurs efforts de conservation et de gestion durable.
- Les travailleurs forestiers, communautés locales et peuples autochtones voient leurs droits mieux respectés.
- Les ONG environnementales sont assurées que la gestion forestière devient de plus en plus durable en respectant les normes environnementales.

- Les exploitants de PFNL écoulent leurs produits auprès des marchés sensibles avec une valeur ajoutée certaine et gagnent en crédibilité pour leurs efforts de gestion durable.

La certification de la traçabilité du produit qui garantit le suivi de la gestion du produit, de la forêt au produit final, est plus appropriée pour les opérateurs économiques autorisés à collecter des PFNL dans les Unités de gestion forestière. Elle ne s'occupe pas de l'origine du produit ni de la façon dont la production de celui-ci se fait sur site. Elle ne s'assure pas que le système de production est économiquement viable et respecte les normes environnementales et sociales. La certification de la traçabilité est applicable à tous les types de PFNL.

8. CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

Vu les potentialités en PFNL et leur commercialisation en Afrique Centrale, il est surprenant qu'aucune initiative de certification des PFNL n'ait pu être documentée. Les raisons se trouvent dans les contraintes importantes mentionnées ci-dessus et les surfaces limitées des forêts certifiées dans la sous-région.

Afin de promouvoir la gestion durable des forêts à travers la gestion durable des PFNL, il est recommandé :

- de développer des normes de certification spécifiques aux PFNL ;
- d'évaluer le potentiel du marché pour la commercialisation des PFNL certifiés ;
- de développer des partenariats entre le secteur privé, le secteur public et les autres acteurs concernés ;
- d'appuyer le développement des filières PFNL bien structurées ; et
- de promouvoir le développement des techniques de transformation, de conditionnement et de conservation de PFNL leur rendant compétitifs sur le marché.

L'analyse des différentes approches pouvant être appliquées à la certification des PFNL montre que les certifications de gestion forestière et de traçabilité conviendraient le mieux au cas spécifique de ces produits dans la sous-région. La certification de bonne gestion forestière viserait les différentes unités de gestion forestière : UFA, PAF, PEF, UFE, et FC, pendant que la certification de traçabilité viserait les PFNL. Le gestionnaire de la forêt supporte les coûts liés à la certification de la bonne gestion pendant que l'exploitant des PFNL supporte ceux liés à l'évaluation de la traçabilité de ses produits. Ce processus exige une chaîne de production et des filières de PFNL convenablement structurées.

Quant aux arbres hors forêts qui sont présents dans les exploitations agricoles, on certifierait la traçabilité du produit, les méthodes et techniques de récolte ainsi que le côté social de la production. Pour ces produits, les systèmes de certification organiques et sociaux semblent plus adaptés que la certification de la gestion forestière.

Si on peut mieux maîtriser les systèmes de production, le commerce et les filières des PFNL en Afrique Centrale, la certification peut devenir un outil intéressant afin de promouvoir la gestion durable des forêts à travers un commerce et une exploitation des PFNL qui sera économiquement viable, socialement équitable et écologiquement acceptable.

9. BIOGRAPHIE

- Aubé, J.** 1996. *Etude pour favoriser le développement des produits forestiers non ligneux dans le cadre du Central African Regional Program for the Environment (CARPE) Biodiversity Support.* USAID, Washington.
- Bay, A.V.** 2003. *Final report on certification. The impact of certification in the sustainable use of rattan in Vietnam.* FAO.
- Bissike, B.M.P.** 1998. *Rattan Exploitation as income generating activity for indigeneous populations of the Korup project area.* Rapport projet Korup.
- Brown, L., D. Robinson et Karmann, M.** 2002. *The Forest Stewardship Council and Non-Timber Forests Products.* A discussion paper. FSC.
- CARPE.** 2001. *Rich forests, poor countries: adapting forest conservation to economic realities,* CARPE Information Series, No. 10. USAID. Washington D.C.
- Dethier, M.** 1998. *Valorisation des produits forestiers non ligneux de la forêt dense humide tropicale. Application à la gestion durable de la forêt communautaire de Kompia (Est-Cameroun).* Mémoire de fin d'études. Faculté Universitaire des Sciences Aronomiques de Gembloux, Belgique.
- Duschesne, L.** 2003. *Soutenir une nouvelle industrie d'envergure mondiale pour les produits forestiers non ligneux (PFNL) : passer de la récolte de subsistance à la sécurité sur le plan économique.* Congrès Forestier Mondial – CyberPress. http://nrcan.gc.ca/cfs-scf/national/wfc/cyberpress/index_f.html
- Eurocertifor - BVQI.** 2005. *Système de certification Forest Stewardship Council. Projet de Référentiel de gestion forestière adapté pour le Cameroun.* Réf. : RFNT 010012 version 0.2 pe. FSC-ACC-012. 29 p.
- FSC.** 2002. *The SLIMFs initiative: a progress report. Increasing access to FSC certification for Small and Low Intensity Managed Forests.* 16p., FSC.
- FSC.** 2005. *FSC et Forêts à Haute Valeur de Conservation.* Brochures FSC. 2p.
- Lesly, A. et Brown, N.** 2001. *Irvingia gabonensis and Irvingia wombulu: a state of knowledge report undertaken for CARPE.* Oxford Forestry Institute. UK 24 pp.
- Mbolo, M.** 1999. *Les données statistiques sur les PFNL au Cameroun.* Rapport projet GCP/INT/679/EC, Programme de partenariat CE-FAO.
- Mbolo, M.** 2006. *Certification FSC et gestion forestière durable en Afrique. Visite d'orientation et d'information de la délégation du Gabon en Europe du Nord, sur la certification, la labellisation du bois et les besoins des consommateurs, des industries et des Gouvernements européens.* 16-24 mai, 2006.
- Mbolo, M.** 2002. *La collecte et l'analyse des données statistiques sur les produits forestiers non ligneux.* Une étude pilote au Cameroun. Document de travail FOPW/02/2. 137p.
- Ministère de l'Economie Forestière des Eaux de la Pêche et des Parcs Nationaux du (MINEFEPPN) – Gabon.** 2006. *Gestion durable des forêts gabonaises. Visite d'orientation et d'information de la délégation du Gabon en Europe du Nord, sur la certification, la labellisation du bois et les besoins des consommateurs, des industries et des Gouvernements européens.* 16-24 mai, 2006.
- Molnar, A.** 2003. *Forest certification and communities: looking forward to the next decade.* Forest Trends, 46p.
- Mulliken, T.A.** 1995. *Trade review: South Africa's Trade in African Grey parrots. A traffic East/Southern Africa Report.* TRAFFIC.

- Ndoye, O., Pérez M. R. et Eyebe, A.** 1998. *Les marchés des produits forestiers non ligneux dans la zone de forêt humide du Cameroun. Réseau foresterie pour le développement rural, Document 22c, Hiver 1997/98.* ODI, Portland House, Stag Place, Londres SW1E 5DP, Royaume-Uni. Disponible à <http://www.odi.org.uk/fpeg/francais/publications/rdfn/22/c.html>
- Ngono, L.D. et Ndoye, O.** 2004. *Njansang and bush mango: Cameroonian seeds in national and international markets.* Dans Lopez, C. et Shanley, P. (Eds). *Riches of the forests: for health life and spirit in Africa.* Pp. 21-24.
- OIBT.** 2003. *Principes, critères et indicateurs OAB/OIBT de gestion durable des forêts naturelles d'Afrique.* Série Développement des politiques OIBT n°14. 28p.
- Schlosser, W. et Blattner, K. A.** 1994. *An economic overview of the special forest products industry. In: Dancing with an Elephant – Proceedings: The Business and Science of Special Forest Products, a Conference and Exposition.* Western Forestry and Conservation Association, Portland, Oregon.
- Sunderland, T.C.H., Clark, L.E. et Vantomme, P.** Eds. 2000. *Les produits forestiers non ligneux en Afrique Centrale. Recherches actuelles et perspectives pour la conservation et le développement.* FAO, Rome.
- Sunderland, T.C.H.** 1998. *A preliminary market study of the NWFP's of Rio Muni, Equatorial Guinea.* Report to CARPE (Washington D.C.) & CUREF (Equatorial Guinea).
- Tabuna, H.** 2000. *Les produits forestiers non ligneux alimentaires de l'Afrique Centrale sur les marchés français et belge. Situation actuelle et perspective.* Thèse Doctorat PhD. Muséum d'Histoire Naturelle de Paris. 236p.
- Tchatat, M., Ousseynou, N. et Nasi, R.** 1998. *Produits forestiers autres que le bois d'œuvre (PFAB). Place dans l'aménagement durable des forêts denses d'Afrique Centrale.* Actes du Séminaires Forafri de Libreville
- Vantomme, P. et Walter, S.** 2002. *Labelling, standards and certification issues for forest gathered food products.* FAO. Rome.
- Vantomme, P. et Walter, S.** 2004. *Certification: A tool for the sustainable use of Non Wood Forests Products.* FAO, Rome.
- Walter, S.** 2003. *Impact of certification on the sustainable use of non-wood forest products: lessons-learned from three case studies.* International conference on rural livelihoods, forests and biodiversity, Bonn, 19-23 May, 2003.
- Zeh, O.M.F.** 1998. *Historique et dynamique de l'exploitation commerciale de quelques produits végétaux sauvages dans la région de Kribi-Bipindi. Etude des cas de : Ricinodendron heudelotii, Strophantus gratus, Irvingia gabonensis, Ancistrophyllum secaudiflorum, Eremospatha spp. et Calamus sp.* Mémoire Ingénieur Agronome, option : Economie et sociologie rurale. FASA, Université de Dschang, Cameroun.